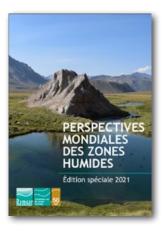
PERSPECTIVES MONDIALES DES ZONES HUMIDES

Édition spéciale 2021

RÉSUMÉ



Les Perspectives mondiales des zones humides : Édition spéciale 2021 ont été préparées à l'occasion du 50e anniversaire de la Convention sur les zones humides. Nourries par plus de 30 évaluations mondiales et régionales majeures et d'autres résultats scientifiques récents, elles décrivent la pandémie et ses répercussions ; les tendances pour les zones humides depuis 2018 ; les enseignements pour l'utilisation rationnelle et la protection des zones humides ; et la manière dont la Convention peut servir de levier pour relever les défis auxquels font face les zones humides.

La pandémie de COVID-19 a changé notre regard sur la santé et l'environnement, éveillant les consciences à l'importance de la nature pour la santé, notamment pour le bienêtre mental. La dégradation des écosystèmes et le commerce insensé des espèces sauvages accroissent les risques de pandémies et l'on peut constater que les trois quarts, environ, des nouvelles maladies sont d'origine zoonotique. Simultanément, les maladies liées à l'eau, comme les diarrhées infantiles, sont exacerbées par une mauvaise gestion des zones humides et tuent des millions de personnes chaque année.

La santé et les moyens d'existence des populations dépendent de zones humides bien gérées. On considère de plus en plus que le contrôle des maladies zonotiques émergentes dépend de la préservation d'écosystèmes intacts et bien gérés et de la biodiversité locale. Adopter une approche écosystémique des zones humides peut avoir des avantages sanitaires pour tous, selon les principes du concept 'Un Monde, Une Santé'.

La détérioration des zones humides est généralisée, mais on signale encore un plus grand nombre de zones humides dont les caractéristiques écologiques sont en « bon » plutôt qu'en « mauvais » état. Les pertes de biodiversité sont liées aux changements d'affectation des terres et s'aggravent. L'amélioration des caractéristiques écologiques des zones humides tient à la mesure dans laquelle le Plan stratégique de la Convention est appliqué.

Les changements climatiques se produisent plus vite qu'on ne l'avait prévu. Les seuils sont franchis et les changements profonds sont inévitables. Les zones humides sont particulièrement touchées par l'élévation du niveau de la mer, le blanchiment des coraux et le bouleversement de l'hydrologie : les zones humides arctiques et de montagne sont

spécialement menacées. Dans bien des cas, les risques d'inondation et de sécheresse sont exacerbés par les conditions météorologiques changeantes.

Les zones humides doivent faire partie des solutions climatiques. Il n'y a que depuis peu de temps que l'on admet l'ampleur des avantages qu'elles procurent et du coût de leur perte. Un approvisionnement suffisant en eau est fondamental et les zones humides sont vitales pour la sécurité de l'eau. Les tourbières et les écosystèmes côtiers de carbone bleu (marais salés, mangroves, herbiers marins, etc.) non perturbés sont des puits de carbone très efficaces mais, s'ils sont dégradés, ils deviennent aussi d'importantes sources de gaz à effet de serre. Il faut, de plus en plus, inclure des mesures pour les zones humides dans les Contributions déterminées au niveau national (CDN) et dans les plans nationaux d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe.

Il est de plus en plus clair que l'agriculture a des impacts sur les zones humides : l'agriculture est un facteur clé de la dégradation des zones humides, mais l'avenir d'une production alimentaire durable dépend de zones humides en bon état et de leur utilisation rationnelle. Plus de la moitié des zones humides d'importance internationale sont dégradées par l'agriculture. Pour inverser cette tendance, il est urgent de transformer l'agriculture.

L'intégration et la coordination doivent être améliorées entre les secteurs de l'agriculture, du développement urbain et de la gestion des zones humides. Il faudra des changements profonds pour réduire la consommation et la pollution de l'eau et pour mettre un terme à la transformation des zones humides. L'aménagement urbain tenant compte des zones humides améliore la santé et le bienêtre des citadins. La Convention sur les zones humides

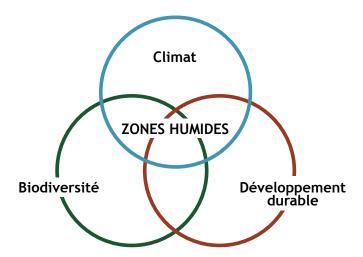
a créé le label Ville des zones humides accréditée par la Convention pour récompenser les villes qui prennent des mesures exceptionnelles en vue de protéger les zones humides urbaines.

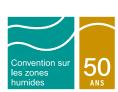
Plus les parties prenantes s'engagent, plus la gouvernance et la gestion sont diversifiées et plus grande est l'appropriation au niveau local, mais il reste des tensions. La protection des droits humains, y compris d'égalité entre les sexes, doit être une condition préalable à la conservation des zones humides. La reconnaissance de l'ampleur de la crise environnementale amène cependant aussi de nouveaux partenaires à s'engager dans la conservation et la gestion des zones humides.

La convergence des politiques internationales peut induire un changement positif. Le non-respect des Objectifs d'Aichi et la lenteur des progrès des Objectifs de développement durable (ODD) démontrent qu'il faut envisager de nouvelles approches. Certaines CDN font référence aux zones humides mais très peu comprennent des mesures spécifiques ou des cibles. Le futur cadre mondial de la biodiversité pour l'après2020 donne l'espoir que les actions puissent converger dans les domaines du développement durable, de la biodiversité et des changements climatiques.

Les zones humides sont essentielles si l'on veut tenir les engagements mondiaux relatifs à la biodiversité, aux changements climatiques et au développement durable. Les « solutions fondées sur la nature », comprenant les rôles multiples des zones humides, peuvent nous permettre de ne plus être étroitement focalisés sur l'infrastructure artificielle.

Un demi-siècle après son adoption, la mission de la Convention sur les zones humides est plus urgente que jamais. Continuer de profiter des services que procurent les zones humides tout en leur accordant la protection dont elles ont besoin ne peut se faire sans coopération mondiale. La Convention joue le rôle fondamental de forum mondial pour les négociations et la recherche du consensus en matière de gestion des zones humides. Les zones humides d'importance internationale sont des laboratoires pour la gestion durable des zones humides sous différentes conditions environnementales, différents régimes de pression et dispositions de gouvernance. La Convention catalyse l'action pour les zones humides et permet de suivre les progrès des objectifs mondiaux relatifs au développement durable, notamment en sa qualité de coresponsable de l'indicateur 6.6.1 des ODD, ainsi que pour ce qui concerne la biodiversité et les changements climatiques. Elle sert de fondation aux efforts de restauration ambitieux des zones humides dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes. Les réussites sont nombreuses - bonne gestion des sites, amélioration de l'état de conservation des espèces, progrès de restauration des écosystèmes et avantages en termes de résultats pour la sécurité de l'eau, l'adaptation et l'atténuation. Cependant, les zones humides de la planète disparaissent encore à un rythme alarmant. Le potentiel de la Convention ne sera pleinement réalisé que si son application est renforcée.





La Convention sur les zones Humides

La Convention sur les zones humides est un traité mondial intergouvernemental qui sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources.

Les Perspectives mondiales des zones humides sont publiées par le Secrétariat de la Convention sur les zones humides en anglais, français et espagnol (les langues officielles de la Convention).

Les Perspectives mondiales des zones humides : Édition spéciale 2021 peuvent être téléchargées à partir de : www.global-wetland-outlook.ramsar.org

Citation : Convention sur les zones humides (2021). Perspectives mondiales des zones humides : Édition spéciale 2021. Gland, Suisse : Secrétariat de la Convention sur les zones humides.